

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Slovaquie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 3 février 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de la Slovaquie.

1/ La France encourage la Slovaquie à ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

2/ La France recommande à la Slovaquie de prendre des mesures pour renforcer la pleine indépendance de sa justice et réduire la durée des procédures judiciaires afin de restaurer la confiance de la population dans son système judiciaire.

3/ La France recommande à la Slovaquie de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rendre son institution nationale des droits de l'Homme (Centre national slovaque des droits de l'homme) pleinement efficace et indépendante, conformément aux principes de Paris.

4/ La France encourage la Slovaquie à adopter la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme au plus vite.

5/ La France se félicite du développement des mesures prises au regard de la lutte contre les discriminations, notamment les modifications apportées à la loi anti-discrimination en avril 2013. Existe-t-il un calendrier de mise en œuvre de ces mesures ?

6/ La France salue l'existence d'un plan d'action de lutte contre l'extrémisme pour les années 2011-2014. La France encourage la Slovaquie à procéder à son actualisation pour les années à venir.

7/ La France salue les réformes mises en œuvre par le plénipotentiaire pour la minorité Rom. La France recommande à la Slovaquie de poursuivre ses efforts notamment afin de garantir une égalité de traitement au sein du système scolaire et une égalité d'accès à l'emploi.

Je vous remercie./.